

MISSION ZIGZAG 19 - JEU ENIG'MOBILE



Zigzaguez en Corrèze – M. JOINIE Gérard – Le Foirail – 19390 Saint Augustin



: 06 43 85 18 51

Site Internet : zzcorreze.fr

Adresse mail : zigzaguezencorreze@gmail.com

Programme (horaires indicatifs)

9h Départ : Accueil inscriptions

Parking « Château de Ventadour » - 19300 Moustier Ventadour

Jeu Enig'mobile « **Noirs mystères sur voie métrique, un complot d'état** »

16h30 – 17h : Remise des prix

Le repas n'étant pas compris dans l'inscription chaque participant doit prévoir un panier repas.

Montant Engagement

1 équipe et son véhicule : 15 €

Cette participation comprend : Collation d'accueil – visite du château de Ventadour, cadeau souvenir – frais d'organisation – Remise des prix.

Inscription (Ouvert à tous véhicules)

Je m'engage à participer à cette manifestation avec :

Véhicule :

Marque : Type :

Carrosserie : Année : Immatriculation :

Compagnie d'Assurance : N° Assurance :

Pilote :

Nom : Prénom :

N° Permis : Délivré par Préfecture de :le :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone Portable : Email :

Frais d'inscription :

Véhicule et équipe: €

Total : €

Ci-joint mon règlement d'un montant de :€ pour l'engagement d'une équipe de :
.....personnes au total.

Pour être pris en compte votre chèque doit obligatoirement être joint à cette demande
d'engagement et libellé à l'ordre de «ZIGZAGUEZ EN CORREZE»

**J'autorise la prise de photos et la diffusion sur tout support de
communication**

: OUI

: NON

SIGNATURE

**J'ai pris connaissance et m'engage à respecter le règlement :
Signature du pilote (précédée de la mention «lu et approuvé») :**

SIGNATURE

**Merci de retourner ce bulletin d'inscription signé et accompagné du chèque au plus tard le
9 septembre 2018 à :**

ZIGZAGUEZ EN CORREZE

Gérard JOINIE – Le Foirail 19390 Saint Augustin



: 06 43 85 18 51

Email : zigzaguezencorreze@gmail.com

MISSION ZIGZAG 19 - JEU ENIG'MOBILE



Dimanche 16 septembre 2018

«Noirs mystères sur voie métrique, un complot d'état»

RÈGLEMENT DU JEU

ARTICLE 1 : L'Association « Zigzaguez en Corrèze » organise un JEU Enig'mobile sur le territoire de la communauté de communes «Ventadour-Egletons-Monédières». L'objectif du Jeu est de résoudre une énigme tout en découvrant ou en redécouvrant le patrimoine historique et touristique du territoire.

ARTICLE 2 : Le jeu est organisé conformément aux prescriptions du présent règlement, auquel les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription et s'obligent, de la façon la plus absolue, à l'accepter.

ARTICLE 3 : Ce circuit n'étant nullement une épreuve de vitesse et de régularité, les participants sont priés d'être très prudents. Aussi, pendant toute la durée du parcours, les concurrents devront respecter strictement toutes les prescriptions du code de la route, ainsi que les divers règlements et arrêtés en vigueur, les signalisations éventuelles de travaux ou déviations pouvant être apposées sur l'itinéraire.

ARTICLE 4 : En aucun cas les organisateurs du présent JEU ne peuvent être mis en cause à la suite d'accident automobile survenant au cours de celui-ci et en ce qui concerne les dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par les participants.

Les organisateurs délivreront à chaque équipe un numéro d'ordre, nécessaire à la personnalisation de chaque équipe. Les enfants peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un adulte.

ARTICLE 5 : Le JEU est ouvert à tous véhicules, avec une seule équipe par véhicule (5 personnes maximum, sous réserve d'assurance). Il sera remis un book par équipe. Le nombre maximum d'équipage est limité à 50 véhicules. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le JEU, si le nombre de participant est insuffisant : <16 équipages (hors organisateurs) Nous vous remercions de votre compréhension.

Nous sommes tous des éco-citoyens, merci de respecter l'environnement et ses riverains. En cas d'abandon ou de problèmes sur le circuit, merci de prévenir les organisateurs grâce au numéro de téléphone indiqué sur la feuille de route.

Les conducteurs doivent respecter les règles du code de la route et être en règle avec leurs assurances et être possesseur d'un permis de conduire en règle. L'association décline toute

responsabilité relative aux incidents, accidents, contraventions qui pourront survenir au cours du JEU.

ARTICLE 6 : Le rendez-vous est à 9H sur le parking du Château de Ventadour. Une collation sera servie. **Chaque participant devra prévoir un panier repas pour le repas de midi qui sera pris sur la commune de LAPLEAU.** Le JEU se poursuivra l'après-midi.

La fin du JEU est prévu à 16 heures sur le parking du Viaduc des Rochers Noirs coté LAPLEAU. Tout retardataire ne participera pas au classement du JEU.

ARTICLE 7 : Chacun prend le temps qui lui est nécessaire dans la limite indiquée sur la feuille de route. La remise des prix se fera après contrôle et vérification de chaque bulletin-réponses par les organisateurs. L'équipage gagnant est celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué pour désigner l'équipage vainqueur.

ARTICLE 8 : a) Les décisions des organisateurs sont sans appel. b) Modification et annulation : les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours ou du programme, toutes modifications jugées nécessaires au présent règlement, en fonction des circonstances, et d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de nombre insuffisant de participant. c) Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les objets perdus durant le circuit. Il en est de même pour tous les incidents pouvant survenir aux véhicules et aux participants pendant le circuit.

ARTICLE 9 : Chaque équipage recevra un numéro d'ordre qui lui sera propre pour toute la durée du circuit. Il devra le noter sur les questionnaires réponses.

ARTICLE 10 : Les concurrents décidant d'abandonner en cours de circuit sont priés d'informer les organisateurs le plus rapidement possible (numéro de téléphone précisé sur la feuille précisant les horaires qui sera transmise le jour du départ).

ARTICLE 11 : Le prix de participation est fixé à **15 euros par équipe**, une équipe se compose de 1 à 5 personnes maximum. Cette somme comprend La collation du matin, la plaque de rallye avec un cadeau souvenir, la visite du château de Ventadour, la participation au «Pot de remise des prix», et les frais d'organisation.

ARTICLE 14 : La participation au Jeu Zigzag 19 implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. De même, les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans la presse. En cas de refus, il convient de compléter le paragraphe sur le bulletin d'inscription.

Article 17 : Le règlement du rallye est consultable sur le site de l'Association: **zccorreze.fr**